

2020-2021

Aide aux pratiques NAUTIQUES dans le cadre de l'AS

Service Régional UNSS
Académie Normandie
Site de Caen
Rectorat | BP 46184
14061 CAEN CEDEX
Tél. : 02 50 10 14 92
sr-unss@ac-caen.fr | www.unss.org

Internet : <https://unss.ac-caen.fr/unss/>
Facebook : UNSSAcademieCAEN
Twitter : @UNSS_CAEN

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire


RÉGION
NORMANDIE

Aide aux pratiques nautiques des lycéens dans le cadre de l'AS et de l'UNSS

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

En lien avec ses priorités, la Région souhaite encourager la pratique des activités nautiques des lycéens en particulier sur le temps périscolaire dans le cadre de l'UNSS. Il s'agit également de soutenir indirectement l'activité des structures sportives sur le littoral et en milieu rural.

Dans cette optique, la Région peut prendre en charge une partie des coûts inhérents à ces activités. L'aide ne pourra être attribuée que pour un cycle régulier d'entraînements qui aboutit à une participation aux compétitions UNSS. Les aides sont calculées sur la base d'un forfait établi en concertation avec les fédérations sportives concernées et le service régional de l'UNSS.

Le dispositif doit également permettre de conforter les AS des lycées dans la construction de leur projet. Ce dernier devra être élaboré en partenariat avec une ou plusieurs structures sportives et devra permettre la pratique aboutissant à la compétition et éventuellement la découverte d'un grand évènement.

BENEFICIAIRES

Les associations sportives des lycées affiliées à l'UNSS et qui dépendent du service régional de l'Académie de Caen et du service régional de l'Académie de Rouen.

CONDITIONS

Les cycles de pratique nautiques devront comporter :

- au moins 5 séances et aboutir à une participation aux compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS, dans la limite de 15 séances

Les séances devront se dérouler dans une **structure affiliée** à l'une des fédérations sportives suivantes : **Voile, Planche à voile, Surf/Kite Surf, Canoë-Kayak et Aviron.**

MODALITES D'ATTRIBUTION

Un formulaire type de demande est disponible auprès de votre service régional UNSS.

Les Associations Sportives transmettent ce formulaire au service régional de l'UNSS qui donne un avis sur l'ensemble des demandes.

PROCEDURE D'INSTRUCTION

Les demandes se font en deux temps à partir du même formulaire :

- Une déclaration d'intention en envoyant le formulaire, rempli de façon prévisionnelle, au service régional de l'UNSS avant le **18 décembre 2020**. Ce dossier doit comporter :
 - Le projet et le budget de l'Association Sportive pour l'année scolaire 2020-2021
 - Le devis correspondant au projet
 - Photocopie du récépissé de déclaration en préfecture (première demande)
 - Les statuts de l'association (première demande)
- La constitution du dossier de remboursement à envoyer au service régional de l'UNSS au plus tard le **30 juin 2021**. Ce dossier doit comporter :
 - Le formulaire définitif de réalisation.
 - Les factures acquittées correspondant au projet réellement mené
 - Relevé d'Identité bancaire
 - Le numéro de SIRET de l'association.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Service régional UNSS :
Arnaud BIDEL- Mail : arnaud.bidel@unss.org

1 cycle d'entraînement aboutissant à une compétition

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Nom de l'AS :
Etablissement scolaire :
Ville :
Président de l'AS :
N° SIRET de l'AS :
Professeur référent :
Téléphone : Adresse électronique :

LA STRUCTURE D'ACCUEIL (1 FICHE PAR STRUCTURE)

Nom :
Adresse complète :
Responsable :
Téléphone : Adresse électronique :
Fédération(s) Sportive(s) d'affiliation :
Activité encadrée par :
Qualification / diplôme :

PRESENTATION DU CYCLE, DU PROFIL DES JEUNES ET DES OBJECTIFS RECHERCHES*

LE PROJET DE CYCLE

Discipline : Voile habitable Canoë-Kayak Aviron kayak-polo
 Surf Char à voile kite surf planche à voile

| | |
|---|--|
| Nombre de jeunes ou d'équipages par séance | |
| Nombre de séances | |
| Nombre de compétitions | |
| Coût réel de la prestation | |
| Aide sollicitée auprès de la Région (voir grille forfaitaire) | |
| Solde à la charge de l'AS | |

DETAIL DE LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS UNSS ET AUX EVENEMENTS

| | | | | |
|--|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| | Championnat UNSS Départemental | Championnat UNSS Académique | Championnat de France UNSS | Participation à un événement hors UNSS |
| Nombre de jeunes ou d'équipages | | | | |

GRILLE INDICATIVE DES PLAFONDS ET MONTANTS FORFAITAIRES DANS LA LIMITE DES CREDITS DISPONIBLES*

*Ces montants sont fournis à titre indicatif. Ils pourront être réajustés en fonction de l'évolution des demandes.**

| Discipline | Voile habitable | Canoë-Kayak Kayak-Polo | Aviron | Surf | Planche à voile |
|--|--|---|---|---|---|
| Montant forfaitaire par élève et par séance | 60 € / équipage / sortie* | 6 € / élève / séance* |
| Cycle d'entraînement avec compétitions | 5 séances min et 15 séances max, intégrant les compétitions | 5 séances min et 15 séances max, intégrant les compétitions |

| | |
|--|---------------------|
| Le responsable de la structure nautique | Le Proviseur |
| Date et signature | Date et signature |

*** dans la limite d'une enveloppe globale de 20000€ maximum pour l'ensemble du dispositif APNE (nautique et équestre)**